

## Pièce jointe n°1

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### Consultation n°8215-8789 – Accord-cadre à bons de commande de contrôle technique courant pour les sites soutenus par le SID Atlantique

##### 1. Identification de l'acheteur

SID Atlantique  
BCRM de Brest  
CC16  
Brest cedex 9

Mail : [sid-atlantique-sd-ac-soutien-achat.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:sid-atlantique-sd-ac-soutien-achat.contact.fct@intradef.gouv.fr)



N° d'enregistrement (SIRET) : 13000190200308

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

##### 2. Présentation de l'accord-cadre

###### 2.1 Caractéristiques principales

Type de marché : **Services**

Le présent accord-cadre est **mono-attributaire**.

Le présent accord-cadre à bons de commande concerne la réalisation de missions de contrôle technique pendant les phases de conception et de réalisation des travaux (y compris GPA) des opérations de construction nécessitant un contrôle technique, obligatoire ou non.

Il est divisé en **2 lots** :

N° de Lot	Codes CPV	Lieu d'exécution et/ou de livraison	Installations concernées	Variantes autorisées
Lot 01 : 8215 - Réalisation de contrôle technique courant pour les sites soutenus par le SID Atlantique sur les emprises des départements 22 et 29 au profit des opérations de travaux	71356100-9 - Services de contrôle technique	Finistère (29) Côtes d'Armor (22)	Les prestations à effectuer sont réalisées sur l'ensemble des sites placés sous la responsabilité du SID Atlantique, de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique (AIA) Bretagne, du Musée de la Marine de Brest et de l'Ecole Navale, dans les départements du Finistère (29) et des Côtes d'Armor (22) ne nécessitant pas l'accès	Non

N° de Lot	Codes CPV	Lieu d'exécution et/ou de livraison	Installations concernées	Variantes autorisées
			ou la détention à des ISC.	
Lot 02 : 8789 - Réalisation de contrôle technique courant pour les sites soutenus par le SID Atlantique sur les emprises du département 56 au profit des opérations de travaux	71356100-9 - Services de contrôle technique	Morbihan (56)	Les prestations à effectuer sont réalisées sur l'ensemble des sites placés sous la responsabilité du SID Atlantique, de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique (AIA) Bretagne dans le département du Morbihan (56) ne nécessitant pas l'accès ou la détention à des ISC.	Non

Les candidats pourront répondre à 1 ou plusieurs lots.

L'accord-cadre **ne comporte pas de tranches**.

## **2.2 Durée de l'accord-cadre**

La durée initiale est de **DOUZE (12) MOIS**, reconductible **SIX (06) fois** par tacite reconduction. Chaque reconduction ayant une durée de DOUZE (12) mois. La durée maximale du marché ne pouvant excéder 84 mois.

## **2.3 Montants de l'accord-cadre**

	Montant minimum	Montant maximum sur la durée maximale de l'accord-cadre (7 ans)
Lot 01 : 8215 - Réalisation de contrôles techniques courants pour les sites soutenus par le SID Atlantique sur les emprises des départements 22 et 29 au profit des opérations de travaux	Sans minimum	1 300 000 € H.T
Lot 02 : 8789 - Réalisation de contrôles techniques courants pour les sites soutenus par le SID Atlantique sur les emprises du département 56 au profit des opérations de travaux		700 000 € H.T

Une fois le montant maximum atteint, l'accord-cadre n'est plus valide et la notification des bons de commande cessera.

## **2.4 Modalités essentielles de financement et de paiement**

Il sera fait application des dispositions des articles **R.2391-1 à R.2391-28** du code de la commande publique.

Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires de l'État.

Le contrat **ne s'inscrit pas** dans un projet/programme financé par les fonds de l'Union européenne.

Il est prévu une avance.

Le paiement sera effectué par factures et/ou projets de décompte.

Le délai global de paiement des acomptes et du solde ne peut excéder trente (30) jours.

Forme des prix **révisables**.

Modalité de variation des prix : **révisables**.

## **2.5 Cautionnement et garanties exigées**

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

## **2.6 Conditions de participation**

✓ **Situation propre** : Critères relatifs à la situation personnelle d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion), y compris exigences relatives à leur inscription à un registre professionnel ou du commerce.

Renseignement et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Candidature sous forme simplifiée – document Unique de Marché Européen (DUME). En remplacement des formulaires DC1 et DC2, les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/07 de la Commission européenne du 5 Janvier 2016 et disponible sur <http://dume.choruspro.gouv.fr>.  
Candidature hors Dume : Les candidats fourniront impérativement les formulaires de déclaration suivants ou leurs équivalents : DC1 (lettre de candidature-habilitation du mandataire par ses cotraitants), DC2 déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement).  
Formulaires téléchargeables à partir du lien [www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat](http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat)
- Inscription à un registre professionnel ou du commerce : extrait Kbis de moins de 3 mois.
- Document(s) attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat.

✓ **Capacité économique et financière** : Critères relatifs à la situation économique et financière d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion).

Renseignement et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles.

✓ **Capacité technique et professionnelle** : Critères relatifs à la capacité technique et/ou professionnelle d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion).

Renseignement et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années en rapport avec l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise ;
- L'agrément des contrôleurs techniques prévu aux articles R125-1 à R125-16 du code de la construction et de l'habitation ;
- Attestations de recyclage des contrôleurs amenés à intervenir sur le marché.

Nota 1 : La fiche d'autocontrôle en **pièce jointe n°3** devra être complétée et retournée avec la candidature. Le candidat doit respecter la hiérarchisation des dossiers pour présenter sa candidature.

Nota 2 : Le candidat indiquera s'il a pour projet de recourir à la sous-traitance et précisera, si c'est le cas, les prestations envisagées d'être sous-traitées.

## **2.7 Forme juridique**

Conformément aux articles **R. 2342-12 à 14 et R. 2351-7** du Décret 2018-1075 du 03.12.2018, les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques.

La forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois, si le candidat souhaite se présenter sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur pour l'exécution de la totalité du marché.

Conformément à l'article R. 2342-26 du code de la commande publique, les candidats ont la possibilité de modifier la composition des groupements et d'en constituer de nouveaux entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales ou, le cas échéant, lorsque les circonstances liées à la complexité des spécifications le justifient, jusqu'au terme de la négociation.

## **2.8 Conditions d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

CRITERES	PONDERATION
PRIX	60 %
VALEUR TECHNIQUE	40 %

Les éléments d'appréciation sont détaillés dans le Règlement de consultation.

## **3. Présentation de la procédure**

### **3.1 Caractéristiques principales**

Type de procédure : Marché négocié avec mise en concurrence

Code de la commande publique : Livre III

Cette consultation est un appel à candidature. Cette procédure est une procédure restreinte réalisée en 2 étapes :

- 1 phase candidature
- 1 phase offre

Lors de la phase candidature, les candidats ne doivent pas remettre d'offre. A l'issue de l'étape de candidature, seuls les candidats admis à soumissionner seront invités à remettre une offre. Celle-ci devra être déposée sur la Place avant la date qui sera indiquée dans la lettre de consultation.

### **3.2 Informations relatives à la négociation**

Le pouvoir adjudicateur négocie avec les soumissionnaires les offres initiales et toutes les offres ultérieures, à l'exception des offres finales.

Cependant, sous réserve d'offres de qualité suffisante, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer sur la base des offres initiales. Dans ce cas, ces dernières seront considérées comme offres finales. En cas de négociation, celle-ci se fera, si nécessaire, en plusieurs étapes.

### **3.3 Date limite de réception des candidatures**

**03/12/2025 à 12h00**

### **3.4 Autres informations relatives à la procédure**

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la remise des plis.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française ainsi que tous les documents associés.

L'unité monétaire utilisée est l'euro.

#### **4. Spécifications propres aux marchés de défense ou de sécurité**

Conformément aux dispositions de l'article 5.3.2.1 de l'arrêté du 09 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale, le marché est qualifié de **contrat sensible**.

Après notification du marché et avant l'exécution de celui-ci, un contrôle primaire des personnes physiques (CPPP) sera sollicité par l'autorité.

En phase d'exécution, des documents portant la mention « Diffusion Restreinte » pourront être transmis au titulaire. Seuls les candidats ayant complété et signé l'annexe Z (téléchargeable sur PLACE dans la rubrique "Avis de Publicité : fichier joint avis complémentaire en ligne" voir pièce jointe n°4) et admis à présenter une offre pourront se voir remettre ces documents.

En conséquence, les candidats doivent signer électroniquement l'annexe Z et la joindre à leur dossier de candidature.

Dans le cadre des articles R. 2342-7 et R. 2342-8 du Décret 2018-1075 du 03/12/2018, il est précisé que la présente procédure est réservée aux opérateurs économiques européens.

#### **5. Voies et délais de recours**

Cette consultation peut faire l'objet d'un référé avant la conclusion du contrat dans les conditions définies à l'article L5511 du code de justice administrative. De plus, à l'issue de la notification du marché, un recours en plein contentieux pourra être exercé contre ce dernier dans les deux mois suivant la publication de l'avis d'attribution. Cette requête peut le cas échéant être accompagnée d'un référé suspension sur le fondement des dispositions de l'article L5211 du code de justice administrative.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes  
N° d'enregistrement (SIRET) : 17350005900014  
Adresse : Hôtel Bizien – 3 contour de la Motte – CC 44416 – 35044 Rennes cedex  
Téléphone : 02.99.63.56.84  
Adresse électronique : Greffe.ta-rennes@juradm.fr  
URL : <http://www.ta-rennes.juradm.fr>

#### **6. Communication**

Cette consultation est dématérialisée.

Les documents composants le dossier de consultation des entreprises (DCE) doivent être téléchargés à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) (à l'exception de ceux non diffusables via PLACE).

Les candidats peuvent via ce site poser des questions sur le DCE.

Les candidats devront répondre par voie électronique en déposant une offre dématérialisée (un certificat numérique (RGS\* ou \*\* conditions de sécurité équivalentes) délivré par un organisme agréé est nécessaire pour ce mode de transmission). Les documents sont à transmettre dans un fichier zip via la Plateforme des Achats de L'Etat (PLACE).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la ou les adresses de messageries communiquées dans le formulaire DC1, feront foi pour la transmission de l'ensemble des documents dans le cadre de la présente procédure. Il appartient au candidat de relever son courrier électronique régulièrement. La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utiles.

En cas de difficultés sur la PLACE, un service de support téléphonique est également mis à disposition des entreprises souhaitant soumissionner aux marchés publics.

## **7. Informations complémentaires**

Conformément à l'article R. 2393-24 du Décret 2018-1075 du 03.12.2018, chaque sous-traitant devra être soumis à l'acceptation du Pouvoir Adjudicateur. Celui-ci se réserve le droit de rejeter la demande de sous-traitance dans les cas prévus aux articles R. 2393-21 et R. 2393-22 dudit Décret.

---

Les prestations dues au titre du présent marché donneront accès aux personnels concernés du titulaire du marché, à des Points d'Importance Vitale (PIV), à des zones protégées (ZP), et plus généralement à des zones dont les accès sont réglementés.

---

Aucune visite des lieux n'est prévue.

**Date d'envoi du présent avis : (23/10/2025)**